

Titre du projet	:	Programme d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural
Numéro du projet	:	P-GM-E00-003
Pays	:	Gambie
Département	:	OWAS
Division	:	OWAS.1

a) Description succincte des principales composantes environnementale et sociale du projet

Le projet comprend 4 composantes :

i) Approvisionnement en eau et infrastructure

Une approche fondée sur la demande sera adoptée pour le type d'approvisionnement en eau à installer. La mission de préparation est parvenue à la conclusion que les villageois préfèrent les systèmes d'adduction d'eau alimentés à l'énergie solaire avec des tuyaux de canalisation réticulés à proximité ou dans les cours des villageois. Les pompes à main n'étaient pas l'option préférée et étaient pour la plupart en panne. Le programme comporte donc la réparation et l'amélioration des telles installations d'alimentation en eau. Les principales activités consisteront à : i) remplacer et / réhabiliter les forages équipés de pompes manuelles, par des pompes solaires, et ii) réaliser de nouveaux forages, approvisionnant en eau courante des moyennes et grandes communautés rurales (de plus de 1 000 personnes) à l'aide d'une unité autonome de pompage à l'énergie solaire, un réservoir d'eau surélevé, un simple réseau de distribution et des bornes fontaines publiques. La partie assainissement de ce volet permettra de i) fournir des latrines améliorées à fosse ventilée (VIP) dans les institutions publiques comme les écoles, ii) promouvoir l'assainissement total impulsé par la communauté (CLTS) au niveau des ménages.

ii) Renforcement institutionnel et renforcement des capacités / formation

Visé à : i) appuyer la mise en place de la nouvelle unité d'approvisionnement en eau en zone rurale ; ii) aider à la mise en place des mécanismes de coordination du secteur de l'eau ; iii) appuyer l'élaboration d'un plan et d'une stratégie de fonctionnement et de maintenance ; vi) apporter un appui au renforcement des capacités aux niveaux national et des collectivités locales des districts, comprenant notamment l'équipement et la formation du personnel. Les comités villageois de l'eau seront formés à la comptabilité de base nécessaire pour gérer les fonds de fonctionnement et d'entretien.

iii) Renforcement et réforme institutionnels, et développement des capacités

Cette composante vise à améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement dans les zones du projet en mettant l'accent sur le changement de comportement en termes d'hygiène et d'amélioration des pratiques sanitaires sûres. Cet objectif sera atteint grâce à : (i) la conception et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation à l'assainissement et à l'hygiène ; (ii) l'installation de latrines scolaires et de lavabos séparés pour garçons et filles, et l'installation de latrines dans les centres de santé ruraux ; (iii) la promotion de l'assainissement total impulsé par la communauté

(CLTS) au niveau des ménages ; et (iv) le développement de matériels d'IEC pour la sensibilisation à l'hygiène.

iv) Cadre d'appui à la gestion du projet

Cette composante vise à financer toutes les activités devant être entreprises par l'agent d'exécution en vue de livrer à temps les résultats attendus du projet dans les limites du budget et sur la base de plans de travail et d'acquisition détaillés et des plans trimestriels d'engagement et de décaissement

Les principaux objectifs du PGES consistent à :

- définir les mesures d'atténuation contre la dégradation éventuelle des zones;
- renforcer les aspects positifs apportés par le programme ;
- veiller à ce que le programme soit élaboré et exploité selon les exigences stipulées dans les PEES de la Banque africaine de développement ;
- veiller à la conformité du programme avec la législation environnementale pertinente de la Gambie et d'autres exigences tout au long de sa phase opérationnelle ;
- identifier les rôles et les responsabilités ainsi que les coûts impliqués ; et
- proposer des mécanismes de contrôle de conformité

b) Principaux impacts environnementaux et sociaux

L'impact positif le plus important du programme est la fourniture d'eau potable ainsi que des installations d'assainissement appropriées. Le programme proposé libérera les femmes et les filles du fardeau de la collecte et du transport de l'eau à laquelle elles consacrent beaucoup de leur temps. Cette réduction de la charge de travail donne aux femmes et aux filles le temps de s'adonner à d'autres activités, notamment poursuivre leurs études et participer à des activités génératrices de revenus. Le programme aura également des avantages stratégiques considérables dans la réduction du fardeau sur les services de soins de santé en raison du nombre réduit de maladies. Le recours à des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre adaptées à certains des programmes de construction (excavation, par exemple pour les canalisations) créera des possibilités d'emploi pour les populations locales (y compris les femmes) et générera des avantages pécuniaires directs pour les ménages locaux. Les impacts bénéfiques des projets sur l'environnement social l'emportent dans l'ensemble sur les effets néfastes. L'approvisionnement en eau potable et la fourniture d'installations sanitaires adéquates permettront d'améliorer la fréquentation des écoles par les filles dans les zones rurales en Gambie. Au nombre des autres avantages figurent la satisfaction des besoins en eau tant pour la consommation que pour d'autres usages domestiques, ainsi que l'encouragement à la salubrité et la promotion de l'hygiène. D'un point de vue environnemental, le projet permettra de réduire l'empreinte carbone grâce à l'utilisation de systèmes alimentés à l'énergie solaire.

Les impacts négatifs, même s'ils peuvent être facilement évités ou atténués, interviendront surtout pendant la construction et comprennent, entre autres, l'augmentation des maladies comme le VIH / sida, les conflits émanant des distances inégales entre les bornes fontaines et les habitations individuelles. Les impacts environnementaux lors de la construction comprennent la pollution sonore, la

production de poussières aux conséquences néfastes sur la santé et autres nuisances; le défrichage pour les stations de pompage et la construction de canalisations qui donnent lieu à l'invasion par des espèces exotiques envahissantes; l'enlèvement de la strate superficielle du et l'érosion des sols; les problèmes d'assainissement autour des points d'eau, le prélèvement excessif des eaux et la surexploitation des aquifères.

Les principaux impacts négatifs potentiels du programme sont décrits ci-dessous :

- *Acquisition du terrain* – Il s'agira là probablement de l'impact négatif le plus important du programme proposé. Elle comprend l'acquisition à titre permanent de terrains pour la construction d'infrastructures et l'accès temporaire à la terre.
- *Accroissement de la prévalence des maladies* - L'augmentation du nombre de personnes participant aux activités du programme, en particulier la main-d'œuvre venue de l'extérieur des zones, accroît le risque potentiel de maladies sexuellement transmissibles, y compris le virus de l'immunodéficience humaine / le syndrome immunodéficience acquise (VIH/sida) chez les travailleurs du programme et dans les communautés locales.
- *Intrusion visuelle* – Elle résultera principalement de la construction de réservoirs de service sur les collines ainsi que des points de captage dans les zones en amont. En outre, l'intrusion visuelle sera constatée partout où les activités du programme sont susceptibles de créer des paysages défigurés dans la zone du programme, en particulier autour des sites des carrières et des bancs d'emprunt et d'autres sites où les activités de construction entraînent le dépôt de déblais importants.
- *Augmentation des accidents et risques professionnels* – La mise en œuvre du programme augmentera certainement le volume du trafic humain et de véhicules sur ses sites. L'augmentation du trafic humain et d'engins motorisés sera aggravée par le transport de matériaux de construction, des tuyaux d'eau et autres équipements nécessaires à la construction des installations du programme. Ceci est susceptible d'entraîner un risque plus élevé d'accidents et de risques professionnels survenant dans la zone d'opération. Les facteurs qui peuvent aggraver cette situation sont l'insuffisance des tenues de travail adaptées pour les employés du programme, y compris les casques, combinaisons, bottes et gants.
- *La perturbation des activités socioéconomiques* – l'accès aux institutions économiques, sociales et publiques, telles que les églises et les marchés, pourraient être bloqué lors de la construction de l'infrastructure physique. La pose des tuyaux, par exemple, va passer à travers ces institutions et pourrait conduire au blocage temporaire de ces endroits. Les occupations et les activités récréatives de la population ainsi que d'autres aspects de leur bien-être seront perturbées temporairement.
- *Augmentation de l'érosion des sols* – l'érosion accrue des sols est susceptible de se produire à proximité des sites du programme au cours de la construction des prises d'eau, les ouvrages de traitement d'eau, les ouvrages de traitement des déchets, les bancs d'emprunt et les carrières, l'installation de la tuyauterie d'eau de réticulation et d'autres travaux de construction.

- *Envasement accru des habitats aquatiques* - Certains des sédiments excavés du site du programme et les déblais de construction émanant des matériaux d'excavation et des débris de construction sont susceptibles d'augmenter l'envasement des habitats aquatiques que forment les rivières et ruisseaux avoisinants, les zones humides et autres écosystèmes sensibles.
- *Formation d'étangs* – Les activités du programme peuvent conduire à formation de flaques d'eau stagnante dans les carrières, les bancs d'emprunt et les fosses créés au cours des travaux de construction. Les plans d'eau stagnante qui en résultent sont susceptibles de constituer un habitat propice à la reproduction des moustiques et des escargots qui sont les vecteurs du paludisme et de la bilharziose, respectivement ;
- *Perturbation du peuplement floral et de la population faunique* – Les activités du programme sont susceptibles de détruire la végétation entraînant ainsi la perte subséquente de certains arbres, arbustes et de l'herbage dans la zone d'exploitation, ne serait-ce que sur une petite échelle. Ceci est susceptible de causer la perte d'habitat et la perturbation de la population faunique causée par des espèces exotiques empiétant sur ce milieu.
- *Augmentation des niveaux de bruit* – Les niveaux de bruit sont susceptibles d'augmenter dans les zones du programme proposé au cours de la phase de construction. L'utilisation d'engins lourds dans les activités de construction et pour les travaux dans les carrières, les bancs d'emprunts et les unités de concassage peut occasionner des niveaux élevés de bruit sur les sites du programme.
- *Émissions de gaz* – Une pollution par les émissions de gaz dans la zone du programme émanera des tuyaux d'échappement des véhicules et des machines utilisés dans les travaux de construction.
- *Pollution due à la poussière* – Les activités du programme ont le potentiel de générer des niveaux élevés de poussière dans la zone du programme en particulier dans les endroits où la construction est en cours. En outre, les activités qui se déroulent dans les carrières, bancs d'emprunts et unités de concassage, ont un grand potentiel de produire des quantités élevées de poussière, créant ainsi un environnement hostile et un danger pour la santé des travailleurs et la communauté locale affectée.
- *Gestion des ressources en eau* – Le programme aura une incidence sur les utilisateurs en aval qui dépendent de la même nappe aquifère ou ceux qui comptent sur les eaux de surface provenant de la même nappe aquifère ; cela peut être également aggravé par un mauvais emplacement des forages. En effet, le mauvais choix des sites de forage entraînera une surexploitation de la nappe aquifère et nuirait à sa capacité de recharge ; le risque de l'approvisionnement de la population en eau de mauvaise qualité et la contamination de l'aquifère. Le niveau élevé de la nappe phréatique dans les zones prévues du programme, combiné avec l'état actuel de l'assainissement, présente des défis pour la qualité de l'eau, défis qui ne seront connus qu'au fur et à mesure que chaque puits est foré

et testé. Il y a également le risque de prélèvements excessifs d'eau, étant donné que la plupart des personnes dans les zones du programme dépendent des eaux souterraines provenant principalement des aquifères peu profonds.

c) Programme d'amélioration et d'atténuation

Le projet est classé dans la catégorie 2 conformément à la réglementation de la banque. Les projets de la catégorie 2 sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux et sociaux néfastes et spécifiques au site qui peuvent être réduits en appliquant des mesures d'atténuation. Au niveau national, la réglementation environnementale existante comme celle de la NEA, les procédures et conditions des EIE, donnent les orientations nécessaires pour une atténuation appropriée. Ce projet est classé C - ce qui signifie qu'aucune EIE majeure n'est nécessaire. L'atténuation des problèmes sociaux et environnementaux comprend le choix d'un emplacement approprié des forages, basé sur des levés géophysiques et des résultats des tests de pompage afin de garantir la protection des aquifères contre les prélèvements excessifs. Le lieu d'implantation des décharges et des latrines seront également pris en considération dans le choix des sites des forages. Les règlements indiquent que la distance entre les installations sanitaires et des puits creusés ne doit pas être inférieure à 30 mètres et que les installations sanitaires devraient être construites au moins 2 mètres au-dessus du niveau le plus élevé de la nappe phréatique. La chloration sera utilisée pour oxyder assainir et désinfecter les eaux souterraines. Le défrichage sera limité au minimum pour maintenir une végétation maîtrisée. La construction sera programmée en dehors de la saison des pluies pour éviter l'érosion accrue des sols. Le travail non qualifié sera sous-traité localement afin d'éviter l'afflux de personnes et leurs corollaires de conflits et d'augmentation des maladies sexuellement transmissibles. Les points d'eau seront conçus afin de réduire les risques de contamination et les installations sanitaires seront construites de manière étanche dans ce même but. Les comités villageois de développement établis seront sensibilisés pour éviter la contamination de l'eau et seront encouragés à observer une bonne hygiène grâce à des programmes de sensibilisation communautaire conçus à cet effet. Les impacts positifs seront renforcés en veillant à ce que l'information et la sensibilisation aillent au-delà de l'alimentation en eau pour englober plutôt les aspects socioéconomiques tels que l'utilisation de l'eau disponible pour cultiver des jardins potagers.

Impact	Mesures d'atténuation et de renforcement
Ressources en eau	
<ul style="list-style-type: none"> • Pompage excessif des eaux souterraines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster le volume annuel d'eau pompée en fonction de la recharge annuelle de l'aquifère
<ul style="list-style-type: none"> • Pollution de l'eau et contamination des sols par le déversement de matières dangereuses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les véhicules, les machines et l'équipement en bon état afin d'éviter les fuites et les déversements de matières dangereuses (hydrocarbures, produits chimiques, etc.). • Assurer une gestion sécurisée des matières dangereuses (hydrocarbures, produits chimiques, etc.). • Prendre toutes les précautions lors du ravitaillement des véhicules et des machines, et interdire le ravitaillement en carburant à proximité de plans d'eau. • Évitez de traverser les cours d'eau permanents. • Planifier les mesures d'intervention d'urgence en cas de

RESUME DU PGES DU PROGRAMME AEAR EN GAMBIE – OWAS 1

Impact	Mesures d'atténuation et de renforcement
	déversement accidentel.
<ul style="list-style-type: none"> • Érosion des eaux de ruissellement et problèmes de sédimentation. • Modification de la topographie locale. • Glissements de terrain et autres types de mouvements du sol dans les zones des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les zones sensibles à l'érosion. • Réaliser les travaux de construction pendant la saison sèche. • Favoriser la mise en place d'infrastructures d'approvisionnement en eau sur les sols peu productifs. • Limiter la circulation d'engins lourds à un nombre réduit de zones. • Éviter de créer des voies d'accès le long des pentes raides ; tracer plutôt les routes d'accès perpendiculairement ou en diagonale par rapport à la pente.
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la fertilité des sols. • Déstabilisation des sols à la suite des travaux d'excavation. • Dans les zones calcaires, risque d'effondrement du sol du à la création de cavités souterraines résultant du sur-pompage des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser les sols afin de réduire les possibilités d'érosion. • Nivellement du sol et régénération de la végétation après la construction. • Installer les systèmes d'adduction et de distribution d'eau sur des surfaces capables de les supporter de manière adéquate. • Ajuster le volume annuel d'eau pompée en fonction de la capacité annuelle de recharge de l'aquifère.
<ul style="list-style-type: none"> • Empiètement sur les zones écologiquement sensibles et protégées. • Assèchement des zones humides. • Réduction de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir la configuration du système d'adduction d'eau en tenant compte des zones écologiquement sensibles et protégées. • Établir un périmètre de protection autour des écosystèmes sensibles tels que les zones humides et les habitats à caractère spécial abritant des espèces menacées d'extinction. • Réduire au minimum la durée des travaux dans les zones écologiquement sensibles. • Réduire au minimum les installations d'adduction d'eau dans les zones forestières. • Éviter de traverser les milieux humides et les zones protégées.
Flore	
<ul style="list-style-type: none"> • Destruction du couvert végétal. • Diminution du développement de la végétation, ce qui pourrait accélérer la désertification 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les zones de défrichement. • Protéger les arbres contre les engins le long du droit de passage. • Restaurer la végétation dans les zones défrichées. • Planter des espèces indigènes. • Promouvoir le développement de pépinières communautaires, exploitées de préférence par des femmes
Patrimoine naturel et culturel	
<ul style="list-style-type: none"> • Transformation, envahissement, destruction ou dégradation de sites ayant une importance culturelle, archéologique ou historique 	<p>Réaliser une étude archéologique sur la zone du projet. En cas de découverte d'objets ayant une valeur culturelle, archéologique ou historique, protéger les zones concernées pendant la construction et contacter les autorités compétentes.</p>

RESUME DU PGES DU PROGRAMME AEAR EN GAMBIE – OWAS 1

Impact	Mesures d'atténuation et de renforcement
Qualité de l'air	
<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la qualité de l'air par la poussière et les émissions des véhicules. • Augmentation du bruit ambiant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer et utiliser des équipements de contrôle de la pollution atmosphérique. • Éviter des travaux bruyants près des zones résidentielles après les heures normales de travail • Maintenir les véhicules et les machines en bon état afin de réduire les émissions de gaz, de bruit et de poussière. • Utiliser les moyens appropriés afin de limiter la dispersion de la poussière pendant la construction. • Utiliser les atténuateurs de poussière et de bruit, tels que les bordures végétales le long des corridors de transport afin de réduire le bruit et le transport de la poussière par l'air.
Questions sociales et économiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Expansion du développement et de l'emploi au niveau local. • Difficultés pour les fournisseurs d'eau à répondre aux objectifs de rentabilité. • Exclusion de groupes spécifiques des avantages des installations d'alimentation en eau. • Perturbation des autres activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'embauche locale (des hommes et des femmes) et les approvisionnements locaux (en nourriture, en matériel de base) dans la mesure du possible. • Faire les projections de rentabilité sur la base d'hypothèses de recettes prudentes. • Déterminer pourquoi des groupes spécifiques ne bénéficient pas du programme et adopter les mesures correctives nécessaires. • S'assurer que les besoins fondamentaux en eau des pauvres et autres groupes vulnérables continueront d'être satisfaits en toute sécurité. • Prendre en compte la capacité de la population à payer lors de la détermination des frais d'utilisation. • Offrir des moyens alternatifs de générer des revenus à ceux qui ont un accès limité ou ayant perdu tout accès aux moyens de production.
Accès aux infrastructures et aux services	
<ul style="list-style-type: none"> • Un meilleur accès à l'eau potable. • Diminution de la pression sur les services de santé. • Augmentation de la demande en eau entraînant une offre insuffisante pour satisfaire les besoins en eau potable. • Services d'approvisionnement en eau et/ou qualité de l'eau peu fiables. • Insuffisance des installations de stockage de l'eau occasionnant la contamination de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir une alimentation adéquate en eau pour répondre aux besoins fondamentaux des populations autochtones et migrantes. • Développer des options alternatives d'alimentation en eau pour pallier les ruptures de services. • Associer la population (hommes et femmes) à la gestion des nouvelles prestations améliorées afin d'en garantir la viabilité. • Appliquer des frais / tarifs de consommation d'eau pour maintenir un bon niveau de qualité et de régularité des prestations. • Mettre en place un contrôle de qualité de l'alimentation en eau et des moyens de stockage
Qualité de la vie	
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du niveau de vie. • Perturbation de la qualité de vie due aux nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> • Associer la population (hommes et femmes) à la maintenance et à la gestion des nouvelles infrastructures pour assurer leur pérennité. • Informer et sensibiliser sur le suivi et l'entretien des systèmes d'alimentation en eau, en particulier pour assurer la préservation de

RESUME DU PGES DU PROGRAMME AEAR EN GAMBIE – OWAS 1

Impact	Mesures d'atténuation et de renforcement
<p>(bruit, poussière et circulation) durant les travaux de construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation du paysage par le défrichage, les travaux de construction, les nouvelles infrastructures, etc. 	<p>la qualité de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomiser les VDC.
Information, éducation et communication	
<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion de groupes spécifiques des processus de gestion de l'eau en raison d'un manque de connaissances. • Développement des compétences en matière de conservation et de gestion de l'eau. • Manque de sensibilisation sur l'importance de l'hygiène aux points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les groupes de personnes qui n'auraient pas la capacité de participer aux processus de gestion de l'eau. • Dispenser aux fournisseurs d'eau, hommes et femmes, la formation requise pour préserver les ressources en eau et pour maintenir une alimentation régulière en eau. • S'assurer que les services sociaux prodiguent des informations sur les conditions d'hygiène appropriées et de conservation de l'eau, en tenant compte des rôles et responsabilités spécifiques des hommes et des femmes. • Informer la population locale sur les avantages potentiels du programme pour la communauté et identifier les comportements individuels qui contribuent à réaliser ces avantages.
Maladies transmissibles	
<p>Changement de la situation d'exposition aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maladies hydriques telles que la diarrhée et le choléra, associées à la contamination de l'eau, à l'intermittence et au mauvais assainissement ; • maladies liées l'eau telles que le paludisme, la filariose, la dengue, associées au drainage, au stockage et à l'élimination des eaux usées; • maladies dues au contact avec l'eau telles que la schistosomiase et la dermatite du baigneur, associées à l'endiguement; • maladies dues au manque d'hygiène telles que la gale et les infections cutanées, associées à un approvisionnement insuffisant en eau ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en place de latrines et autres installations sanitaires appropriées. • Information, éducation et communication sur l'utilisation saine de l'eau potable. • Gestion de l'environnement pour la lutte anti-vectorielle; • Éviter les contacts à travers le choix et la conception des lieux d'établissement, l'utilisation de moustiquaires et de répulsifs ; diagnostic et traitement rapides; • Application localisée d'insecticides ; couvrir les récipients de stockage de l'eau; réduire le stockage à domicile; drainage fonctionnel. • Renforcer les services médicaux pour assurer un diagnostic et un traitement rapides. • Stockage et manutention sécurisés de l'eau et de la nourriture. • Appliquer la prophylaxie du VIH/sida par le biais de la promotion de la santé ainsi que la distribution et l'utilisation répandues des préservatifs (pour hommes et femmes); possibilités d'emploi pour les femmes affectées par le programme ; offrir des logements familiaux aux ouvriers de la construction. • Assurer un approvisionnement continu. • Éviter d'utiliser les eaux souterraines contaminées et les raccordements non autorisés. • Éviter la contamination par les eaux de ruissellement et la contamination du matériel de collecte et de stockage. • Former les communautés à l'entretien de la pompe. • Veiller à ce que l'alimentation par tuyaux s'accompagne d'un

RESUME DU PGES DU PROGRAMME AEAR EN GAMBIE – OWAS 1

Impact	Mesures d'atténuation et de renforcement
<ul style="list-style-type: none"> • infections sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida, associées à la migration, aux travaux de construction, aux changements économiques. 	<p>système de drainage et d'évacuation approprié.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sonder l'opinion de la communauté sur les préférences en matière de goût et de collecte de l'eau. • Se référer aux mesures proposées dans le cadre des thèmes transversaux concernant l'environnement et la pauvreté, car ils traitent de nombreux déterminants de la santé pour les maladies transmissibles.
Maladies non transmissibles	
<ul style="list-style-type: none"> • Empoisonnement associé à l'excès de produits chimiques (ex. le chlore pendant la neutralisation). • Maladies associées aux déficiences chimiques (ex. : iode). 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la qualité de l'eau et ajuster la teneur en produits chimiques en fonction des besoins.
Lésions	
<ul style="list-style-type: none"> • Risque accru d'accidents sur les chantiers et les routes en raison de l'augmentation de la circulation. • Accidents du travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer, communiquer et mettre en œuvre des mesures de sécurité et de prévention pour la population (tels que les dispositifs de modération de la circulation). • Contrôler l'accès aux chantiers, installer et maintenir une signalisation appropriée. • Élaborer un plan de préparation aux urgences, en informer les travailleurs, la communauté et toutes les personnes concernées et effectuer des entraînements
Gestion des ressources naturelle et de la terre	
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation de l'utilisation des terres et de l'eau, ce qui peut entraîner des conflits sociaux, y compris les rivalités liées à des utilisations incompatibles en amont et en aval des points de captage d'eau. • Gestion durable des ressources en eau, y compris la conservation. • Perte ou limitation de l'accès au terroir pour certains groupes, notamment les agriculteurs et les éleveurs de bétail. • Réduction de la quantité de l'eau disponible pour d'autres usages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le programme et coordonner le travail avec les autres utilisateurs des terres. • Consulter tous les groupes de la population qui utilisent l'eau ou déversent des effluents dans l'eau. • Définir clairement les droits relatifs à l'eau, en consultation avec les groupes concernés. • Créer des comités de gestion du système d'alimentation en eau. • S'appuyer sur les connaissances et expériences respectives des femmes et des hommes dans la gestion de l'eau. • Restaurer aux terres productives leurs conditions initiales. • S'assurer que les frais et les conditions d'utilisation de l'eau sont déterminés en consultation avec les bénéficiaires du programme qui doivent tous en avoir une bonne compréhension. • Planifier la consommation d'eau en fonction des ressources en eau disponibles. • Appliquer des méthodes appropriées pour la distribution de l'eau.
Migration and réinstallation	
<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du niveau de vie pour les personnes déplacées contre leur gré 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter le recours aux terrains privés et, lorsque cela est impossible, suivre la politique de réinstallation et les ESAP de la BAD et obtenir l'approbation de la BAD avant toute mise en œuvre

RESUME DU PGES DU PROGRAMME AEAR EN GAMBIE – OWAS 1

Impact	Mesures d'atténuation et de renforcement
(pas très probable).	

d) Programme de surveillance et initiatives complémentaires

En termes de suivi, l'agence d'exécution du projet, sous l'égide de DWR, effectue des échantillonnages de la qualité des eaux souterraines à partir de forages à l'échelle nationale. Indicateurs de contrôle comprennent i) les niveaux de contamination bactérienne (matières fécales animales et humaines), ii) l'acidité et l'alcalinité (pH), iii) l'ammoniac, iv) la demande en oxygène (mesure le degré de pollution) et iv) les principaux cations et anions. Les niveaux des forages seront également contrôlés afin de comprendre les caractéristiques des nappes aquifères. La surveillance des ouvrages d'assainissement relèvera de la responsabilité des comités de village. DWR pourrait également mener des études à cet égard en vue d'assurer un bon entretien des installations et leurs alentours. Le programme sera actualisé au fil du déroulement du projet, mais de manière générale, se présentera comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Mesures d'atténuation/ amélioration	Consultations (Parties prenantes)	Fréquence	Résultats attendus	Établissement de rapports
Quantification des forages et puits dans toutes les régions	PMU, Agence d'exécution, FED, BisD, NAWEC	Avant et après l'exécution du projet	Alimentation durable en eau	Rapports trimestriels
Échantillonnage d'eau de routine (vérification des niveaux d'acidité, de salinité et de teneur en fer)	PMU, Agence d'exécution, laboratoire de contrôle de la qualité de l'eau	Échantillonnage mensuel de routine	Fourniture d'eau potable	Rapports mensuels continuels - cycle de projet
Emplacement des sites des forages	PMU, DWR, secteur privé (entreprises de forage)	Avant la construction des ouvrages	Fourniture d'eau potable	
Planter de la végétation autour des ouvrages	PMU, Dépt. de la forêt	Avant, pendant et après la construction	Réduction des impacts visuels avec la végétation et les arbres.	Trimestriel
Campagnes de sensibilisation à l'hygiène, à la gestion de l'eau potable	Toutes les parties prenantes, en particulier MOH, CD, NEA, Bureau des femmes, Comité WATSAN, VDC, <i>Kabilos des femmes</i>	Trimestriel	Prise de conscience accrue, notamment chez la population féminine qui est durement affectée par les pénuries d'eau	Rapports trimestriels
Échantillonnage des sols	PMU, Foresterie, Faune	Avant/après la construction	Réduction des pertes de la biodiversité, de la	Semestriellement

RESUME DU PGES DU PROGRAMME AEAR EN GAMBIE – OWAS 1

			contamination par le stockage du carburant	
Emplacement des installations sanitaires (2 m au dessus de la nappe phréatique, la distance les séparant des points d'eau devrait être de 30 m au moins)	PMU, CD, Santé, DWR	Avant la construction	Fourniture d'eau potable	Avant et après la construction des installations
Inspection de la salubrité de l'environnement (VIP construites)/ collecte de données sur les installations	MOH, DCD	Bimensuel	Vérification des installations et encouragement à la bonne utilisation des installations sanitaires	Trimestriel

e) Dispositions institutionnelles et besoins en renforcement des capacités

Le projet fournira un appui à différents secteurs. Le comité national de l'eau et de l'assainissement existe déjà et sera revitalisé par le projet. Les comités villageois de développement seront créés et renforcés pour assurer la pérennité du projet. Le tableau ci-dessous montre les institutions existantes et de leurs responsabilités en matière d'eau et d'assainissement.

PARTIES PRENANTES	RESPONSABILITÉS
Ministère de la santé et du bien-être social	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ministère chef de file chargé de la coordination générale, de la création d'un environnement propice à des interventions de tous les acteurs en matière d'assainissement dans les différents secteurs et régions ainsi que de la surveillance de l'application des normes sanitaires dans les ménages, les écoles et les établissements publics. <input type="checkbox"/> Faire appliquer les politiques de santé et les lois visant à promouvoir la salubrité et les bonnes pratiques d'hygiène <input type="checkbox"/> Promouvoir les méthodes de marketing social pour promouvoir une bonne hygiène et la prévention des maladies liées à l'assainissement <input type="checkbox"/> Assurer une gamme complète de services de santé <input type="checkbox"/> Poursuivre les contrevenants à la Loi et règlements sur la santé publique <input type="checkbox"/> Fournir un appui technique en mutant des agents de santé auprès des LGA (collectivités locales) en vue d'améliorer les services d'assainissement <input type="checkbox"/> Travailler en réseau et collaborer avec les partenaires au développement en vue améliorer les prestations.
Ministère des collectivités locales et des terres	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Superviser la mise en œuvre de la Loi sur l'administration locale <input type="checkbox"/> Faire appliquer les règlements juridiques sur l'administration et l'utilisation des terres <input type="checkbox"/> Faire appliquer les règlements régissant l'aménagement du territoire et les logements Fournir un appui technique aux départements relevant du Ministère <input type="checkbox"/> Travailler en réseau et collaborer avec les partenaires au développement en vue d'améliorer les prestations.

RESUME DU PGES DU PROGRAMME AEAR EN GAMBIE – OWAS 1

PARTIES PRENANTES	RESPONSABILITÉS
Département des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> En partenariat avec le ministère, élaborer et mettre en œuvre des politiques pour la gestion des ressources nationales en eau <input type="checkbox"/> En partenariat avec les partenaires au développement, mettre en œuvre des programmes visant à fournir des systèmes d'alimentation en eau potable et à améliorer l'assainissement dans les communautés rurales <input type="checkbox"/> Aider les communautés villageoises dans la gestion de leurs systèmes d'alimentation en eau <input type="checkbox"/> Effectuer le contrôle de la qualité de l'eau à l'échelle nationale <input type="checkbox"/> Gérer et exploiter le laboratoire de la qualité de l'eau à Abuko <input type="checkbox"/> Fournir des conseils et des directives techniques pour l'extraction des eaux souterraines en Gambie <input type="checkbox"/> Point focal pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM).
<i>National Water and Electricity Company</i> (NAWEC) [Société nationale de l'eau et de l'électricité]	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fournir des services d'adduction d'eau, d'électricité et d'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines de la Gambie <input type="checkbox"/> Mettre en place et appliquer des politiques et des systèmes pour gérer les eaux usées dans la zone de développement touristique (TDA) et Banjul ville (collecte et élimination).
<i>National Environment Agency</i> (NEA) [Agence nationale de l'environnement]	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Appliquer la Loi nationale sur la gestion de l'environnement <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les politiques et la législation sur la gestion et les normes de l'environnement <input type="checkbox"/> Développer des instruments rigoureux de réglementation et appliquer les normes juridiques pour la décharge des effluents <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des programmes d'éducation et de conservation environnementales <input type="checkbox"/> Surveiller, identifier et contrôler l'importation et l'utilisation de substances toxiques et dangereuses pour le public et l'environnement
<i>Department of Basic and Secondary Education</i> (DoBSE) [Département de l'éducation de base et secondaire]	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des politiques et des programmes d'éducation de base et secondaire <input type="checkbox"/> S'assurer que les normes fondamentales sont respectées par toutes les écoles <input type="checkbox"/> Instaurer et effectuer un suivi systématique des écoles élémentaires et secondaires <input type="checkbox"/> Fournir les ressources humaines et le soutien matériel aux écoles publiques élémentaires et secondaires, y compris la fourniture d'installations sanitaires <input type="checkbox"/> Assurer la formation des enseignants et du personnel auxiliaire dans le domaine de l'assainissement
<i>Department of Community Development</i> (DCD) [Département du développement communautaire]	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Appuyer la formation et le renforcement des institutions communautaires pour une meilleure gestion et la viabilité des interventions de développement <input type="checkbox"/> Travailler en partenariat avec les communautés afin d'identifier les problèmes et développer / appliquer des solutions possibles <input type="checkbox"/> Créer et faire fonctionner une unité de technologie et de recherche appropriée afin de développer et de renforcer les compétences de la communauté <input type="checkbox"/> Sensibiliser la communauté pour une participation efficace et une meilleure appropriation et la viabilité du programme <input type="checkbox"/> Former des artisans de la communauté à la construction de latrines à faible coût
UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Appuyer les efforts du gouvernement visant à améliorer la santé et à

PARTIES PRENANTES	RESPONSABILITÉS
	réduire la morbidité chez les populations pauvres et vulnérables.

f) Consultations publiques et obligations de divulgation

Des consultations spécifiques aux sites auront lieu avec les communautés concernées une fois qu'ils auront été décidés. Ces consultations consisteront notamment à expliquer les problèmes et comprendre les préférences des communautés, vu que le projet envisage d'adopter une approche impulsée par la demande. Bien que les consultations spécifiques aux sites n'aient pas encore débuté, des consultations avec le gouvernement et autres acteurs concernés déjà eu lieu. La liste des parties prenantes est présentée dans la section (g) ci-dessus. Au nombre des questions découlant des consultations figurent les suivantes :

- Les jardins potagers des femmes devraient compter parmi les bénéficiaires des latrines.
- La Gambie dispose déjà d'un groupe de travail sur l'eau et l'assainissement, mais qui est actuellement inactif et a besoin d'être revitalisés aux niveaux national et régional pour assurer une exécution sans écueils du projet par toutes les parties responsables.
- Il a été jugé nécessaire de veiller à ce que les VDC existent dans toutes les communautés impliquées dans le projet et de renforcer ensuite leur capacité et celle des sous-comités concernés à travers des séances de formation. Le souci de voir ces VDC devenir inactifs après l'exécution du projet a été soulevé ; il a donc été recommandé que le projet devrait également comporter des initiatives complémentaires qui garantirait la génération de revenus pour la viabilité à long terme du projet et la maintenance.
- Il a été recommandé que des formations courtes pour le personnel clé du département du développement communautaire (DCD) sur les nouvelles technologies d'assainissement et pour celui du Ministère de la Santé sur les nouvelles technologies de promotion de sensibilisation à l'hygiène.
- Il a été recommandé de former le personnel du service technique du DCD à la construction de latrines afin d'en réduire les coûts réduits. Cela concerne les toilettes communautaires et non celles qui nécessitent des structures complexes prévues pour les lieux publics.
- Une autre question soulevée est celle du risque que les toilettes ne soient pas utilisées si des actions d'information et de sensibilisation ne sont pas convenablement menées.

g) Coût estimatif

La BAD estime le coût total du projet approximativement à 7,92 millions d'USD. La contribution du gouvernement gambien se situe dans la fourchette 0 à 5% du coût total du projet en numéraire et en nature. Un montant total d'environ 600 000 USD est alloué à la mise en œuvre de l'PGES.

RESUME DU PGES DU PROGRAMME AEAR EN GAMBIE – OWAS 1

Activités	Coût (USD)
Suivi de l'PGES	79 000
Promotion et sensibilisation à l'hygiène (Programmes Surveillance de la salubrité de l'environnement, WASH et IEC) <ul style="list-style-type: none">- Réactivation du groupe de travail WATSAN- Réactivation de l'inspectorat de la salubrité de l'environnement- Inspections de routine des installations sanitaires- Campagnes de sensibilisation.- Utilisation des médias- Acquisition de matériels IEC	380 000
Contrôle de la qualité de l'eau <ul style="list-style-type: none">- Échantillonnage de routine de l'eau- Formation à la gestion de l'eau- Amélioration de du matériel de contrôle- Acquisition (chlore, calcaire)	125 000

h) Calendrier d'exécution et établissement de rapports

Le projet sera exécuté sur une période de 4 ans et le DWR produira des rapports trimestriels sur la qualité de l'eau. Sur une base annuelle, le DWR enverra des rapports d'audit concernant la conformité avec tous les aspects de l'PGES. Toute modification de l'PGES qui assouplirait toute les mesures d'atténuation et de suivi doit se faire avec le consentement de la BAD. Des mesures plus strictes peuvent être prises sans aucune notification.